

Avis voté en plénière du 15 février 2012

Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan

Déclaration du groupe de la CGT

La CGT partage le constat équilibré et contrasté que dresse l'avis. Après une réelle mobilisation des acteurs et des avancées dans la prise en compte des enjeux environnementaux, force est de constater les limites dans la mise en œuvre des engagements du Grenelle, par exemple sur la RSE des entreprises, les échecs ou les reculs notamment sur les objectifs de report du fret routier sur le ferroviaire, les mesures réglementaires ou fiscales, abandonnées ou abrogées du fait des coupes budgétaires et de choix politiques.

Le processus du Grenelle ne peut pas seulement être relancé, il doit être réorienté sur des objectifs précis et au moyen de mesures fortes pour redynamiser l'implication des acteurs tant au plan national que dans les territoires. C'est le sens des préconisations que nous nous apprêtons à adopter.

Parmi celles-ci, quatre constituent des conditions *sine qua non* pour préserver les acquis du Grenelle et franchir une étape qualitative nouvelle.

- Développer des droits environnementaux nouveaux. Le CESE propose de définir un statut du lanceur d'alerte et de s'auto-saisir sur l'effectivité de la mise en œuvre dans les entreprises des dispositions prévues par le Grenelle ouvrant le champ de compétences des représentants des salariés aux impacts environnementaux des activités de leur entreprise. Ainsi le « *reporting* social et environnemental » doit être effectif au plus tôt pour les sociétés et leurs filiales.
- Prioriser le dialogue social pour une approche industrielle novatrice et anticipatrice des ruptures technologiques visant une économie bas carbone.
- Engager d'urgence la lutte contre la précarité énergétique. L'État doit prendre des initiatives pour la mise en place d'un plan européen répondant à cette urgence et aux besoins d'une politique énergétique commune.
- Améliorer l'offre de transports collectifs et leur maillage intermodal et lutter contre l'étalement urbain. Cela appelle, outre une politique de mobilité durable adaptée aux besoins des populations, la mise en œuvre de politiques urbaines et rurales appuyées sur des services publics performants, renouvelés et de proximité.

Un regret. Les hésitations, voire les craintes de quelques-uns n'ont pas permis au CESE d'exprimer formellement, en conclusion de l'avis, ce que celui-ci développe en filigrane : la nécessité de relancer la concertation à tous les niveaux par un Grenelle du Développement Durable. Nous déplorons qu'il ait été impossible de conclure par cette invitation forte.

Pour la CGT, afin que les trois piliers du développement économique, social et environnemental redeviennent le centre de gravité du changement de paradigme que notre société doit accomplir, il est temps de passer du Grenelle de l'environnement à un Grenelle du Développement Durable.

Le groupe CGT a voté l'avis.